Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20261014-D_2026_112-DE

Publié le 19/10/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D-2026-112

L'an 2026, le 14 octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes du complexe Alain Jarsaillon, sous la présidence de Monsieur Jacques MESAS, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 08/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de procurations : 2
Nombre de conseillers votants : 29

Élus présents :
Mme AUBERTIN Catherine, Mme BAUCHER Karine, Mme BERNIER Sandrine, Mme BOURGOIN Gwendoline, Mme CADRES Raymonde, Mme CHAMI Emilie, M. CHENEAU Frédéric, Mme COLLARD Agnès, Mme DOYEN Stéphanie, Mme FONTAINE Stéphanie, Mme GAFSI Leïla, M. GARCIA Juanito, M. GUILLON Jérémy, Mme HARDOUIN Natalina, M. HAROUCH Foued, M. HOVORKA Frank, Mme LABEDAN Constance, M. LAINÉ Joël, M. LEGROS Adrien, M. LOUIS Didier, M. MERIT Jean-Philippe, M. MESAS Jacques, Mme MEUNIER Cassandre, M. MONTLIVET Nicolas, M. SPALETTA Hervé, Mme WITTNER Isabelle, Mme YANG Aurélie.

Élus absents :
M. FROISSART Yves,
M. WEILL Michel.

Procurations :
M. FROISSART Yves à M. LEGROS Adrien,
M. WEILL Michel à M. CHENEAU Frédéric.

Secrétaire de séance :
Mme GAFSI Leïla.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

ACCORD DE PRINCIPE POUR LA SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE POUR LE PROJET DE MAISON PHAOS

Rapporteur : Monsieur le Maire

La base aérienne 123 d'Orléans-Bricy mène actuellement un projet visant à renforcer l'accompagnement des militaires blessés dans l'accomplissement de leurs missions au service de la France.

Comme d'autres unités, cette base aérienne est engagée dans des missions qui peuvent avoir un impact significatif sur les militaires. Les blessures, qu'elles soient physiques ou psychiques, peuvent laisser des traces profondes nécessitant un accompagnement adapté pour favoriser la reconstruction des personnels concernés.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20261014-D_2026_112-DE

C'est dans cette optique que s'inscrit le projet de création d'une maison locale des blessés militaires, portée par une association nommée « Maison Phaos ». Dans un environnement adapté, accessible et propice à la reconstruction psychique et sociale, elle aurait vocation à évoluer pour s'ouvrir vers les forces de sécurité intérieures, comme des gendarmes, des policiers et des pompiers professionnels ou volontaires qui eux aussi peuvent mettre en jeu leur vie pour le service de la Nation.

Pour que ce projet puisse se réaliser, la recherche d'un lieu à amener à une prise de contacts avec plusieurs communes, dont la Ville de Beaugency, pour identifier des locaux disponibles adaptés à l'accueil de cette maison.

La Commune est propriétaire d'un ensemble immobilier dans le parc Thérèse Cherrier comprenant deux logements (appartement T3 de 60 m² situé en rez-de-chaussée avec garage et un appartement T3 de 51 m² situé au premier étage), ainsi qu'une grange à l'état d'abandon. Cet ensemble immobilier nécessite de lourds travaux de rénovation hormis la couverture que la Ville a refaite tout récemment.

Ce site intéresse l'association qui propose de conclure un bail emphytéotique d'une durée de 20 ans. L'association supporterait financièrement le coût d'aménagement de la grange et de réhabilitation des logements et en jouirait alors pendant 20 ans. La Ville ne percevrait aucun loyer pendant cette période, mais ne supporterait plus de charge pour l'entretien du bâtiment. A l'issue de cette période, le Conseil municipal pourra soit prolonger l'occupation soit, en cas d'arrêt du projet, réintégrer les biens dans le domaine privé communal dans leur état rénové.

Le logement temporaire géré par le CCAS actuellement situé dans l'appartement du rez-de-chaussée serait déplacé. Un emplacement propice a été identifié dans l'ancien logement de fonction de l'auberge de jeunesse de Vernon.

Avant de confier à un notaire la rédaction du bail emphytéotique administratif, il convient de recueillir l'accord du Conseil municipal sur ce projet et ses principales modalités. Ceci va permettre à l'association de lancer des études plus approfondies pour la rénovation et la reconversion du site. Un second vote sera nécessaire en temps utile sur le projet de bail une fois celui-ci finalisé.

Ce dossier a été présenté à la commission « travaux, urbanisme, logement, mobilité » du 21/09/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ d'approuver le principe, tel qu'exposé dans la présente délibération, du projet de « Maison Phaos ».

Signé électroniquement par : Leila GAESS
Date de signature : 20/10/2026
Qualité : BEAUGENCY - Maire adjoint

Jacques MESAS
20/10/2026
Maire